

1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil 01.49.88.01.98 - http://lciearcmontreuil.fr/

Informations inscriptions saison 2024/2025

POUR LES ANCIENS ADHERENTS

Date de reprise : Semaine du 2 au 8 septembre

Les cours du mois de septembre ont lieu à la compagnie de 18h30 à 20h30, les lundis, mercredis et vendredis.

POUR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT DECOUVRIR LA DISCIPLINE AVANT DE S'INSCRIRE

A partir du lundi 9 septembre : les 3 premières séances sont des séances d'essai gratuites. Elles ont lieu à la compagnie de 18h30 à 20h30, les lundis, mercredis, 9 au 25 septembre.

<u>Inscriptions et distribution du matériel</u> : lors de la première séance à la Compagnie

Horaires et lieux des séances durant la saison :

Sur certains créneaux, figurent 2 horaires car en fonction de la saison, l'entraînement a lieu soit en gymnase (l'hiver), soit à la Compagnie (au printemps).

Créneaux des Cours à partir d'octobre				
Lundi	Initiation Groupe 1 (jusqu'à 2 ans de pratique)	18h30-20h30	A la Compagnie	
Mercredi	Initiation Groupe 2 (jusqu'à 2 ans de pratique)	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)	
Mercredi	Loisir/Perfectionnement 1 (plus de 2 ans de pratique)	18h30-20h30 19h30 – 21h30	Compagnie Gymnase lycée Jean Jaurès	
Mercredi	Loisir/Perfectionnement 2 (plus de 2 ans de pratique)	20h00-22h00	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)	
Mercredi	Initiation Jeunes (U13 – U18)	17h30-19h30	Compagnie	
Jeudi	Groupe seniors expérimentés (sur agrément du Comité directeur)	Apres midi	Compagnie	
Vendredi	Loisir/Perfectionnement 3 (plus de 2 ans de pratique)	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)	
Vendredi	Tir libre (sur agrément du Comité directeur)	18h30 -20h30 19h30-21h30	Compagnie Gymnase Jean Jaurès	
Tous les jours à la compagnie	Tir Libre (sur agrément du Comité directeur)	en dehors des horaires de tir encadré	Compagnie	

Attention, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Tarifs saison 2024/2025:

	POLICON	JEUNE U21	ADULTES		
	POUSSIN - 10 ans		Compétition	« Mousquetaires »	
Inscription / Réinscription	135 €	157 €	185 €	177 €	
Réduction Jeune	-35 €	-35 €	0 €	0 €	
Total réinscription	100 €	122 €	185 €	177 €	
Droit d'entrée 1ére année à la Cie	110€	110€	110€	110€	
Total 1ére Année	210 €	232 €	295 €	287 €	

Réductions:

2 membres de la même famille	-30 €
3 membres de la même famille	-60€
4 membres de la même famille	-90€
Chômeur	-35€
Retraité	-35€

Matériel:

La Compagnie vous prêtera tout le matériel d'archerie contre un chèque de caution de 150€, pour la première année.

Participation aux activités de la Compagnie :

Un chèque de **caution de participation de 50€** vous sera demandé. Vous en trouverez les explications en dernière page du dossier.

Documents à fournir :

Ш	Fiche de Preinscription remplie
	Questionnaire de santé et le cas échéant, certificat médical (en fonction des réponses au questionnaire).
	Possibilité de vous procurer les modèles sur demande.
	Autorisation parentale pour les mineurs
	Autorisation de droit à l'image
	Règlement du montant de l'inscription
	Chèque de caution matériel (150 euros) si nécessaire

Les chèques de caution ne sont encaissés que si nécessaire et en fin de saison

☐ Chèque de caution « participation » (50 euros)

Le Président



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil 01.49.88.01.98 - http://lciearcmontreuil.fr/

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2024 - 2025

N° de licence :		Civilité: Nationalité:		Nationalite:	
Nom d'usage:		Nom de Naiss		Naissance:	
Prénom 1 :		Prénom 2:		Prénom 3:	
Date de naissance : Pays de naissance :					
nce:		V	Ville de Naissance :		
issement scolai	ire:				
Code postal : Ville :		/ille:			
Tel fixe: Tel portal		Tel portable	:		
EIGNEMENT	S RESPO	ONSABLES	S LEGA	AUX POUR LES MINEURS	
PERE			MERE		
Tel portable					
In an	uhaita mi	ingonino à 1	a a á a m a a	a avivanta .	
Je so	unante m	miscine a la	a Scance	e survance.	
Groupes Initiation:		Group	pes Loisirs/perfectionnement :		
0 à 20h30 (Cor	npagnie)		☐ Gpe 1 - Mercredi 18h30 à 20h30 (Compagnie)		
- C 2 M 1: 101 20 \ 201 20 (C 11)			ou 19h30 à 21h30 (Salle)		
☐ Gpe 2 - Mercredi 18h30 à 20h30 (Salle)		□ Gne	e 2 - Mercredi 20h00 à 22h00 (Salle)		
☐ Gpe Jeunes - Mercredi 17h30 à 19h30 (Compagnie)		□ Орс	22 Wellered 201100 a 221100 (Saine)		
		☐ Gpe 3 - Vendredi 18h30 à 20h30 (Salle)			
☐ <u>Tir Libre du vendredi soir</u> (à valider par le CD)					
18h30 à 20h30 (Compagnie) ou 19h30 à 21h30 (Salle)					
☐ Groupe « Mousquetaires » (à valider par le CD)		□ Tir	Libre à la Compagnie (à valider par le CD)		
Jeudi Apres midi (Compagnie)			semaine, en dehors des entraînements encadrés		
Nom d'usage : Prénom 1 :		Prénom 2 : Pays de naissance : Ince : Ville : Tel portable EIGNEMENTS RESPONSABLES PERE Je souhaite m'inscrire à la O à 20h30 (Compagnie) Ch30 à 20h30 (Salle) Cedi 17h30 à 19h30 (Compagnie)	Nom de Prénom 2 : Pays de naissance :		

Fait à Montreuil Le : Signature



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2024/2025

Je soussigné (e):
Demeurant:
Autorise ma fille, mon fils
A pratiquer le tir à l'arc au sein du club « La 1 ^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil » affilié à la FFTA (Fédération Française de tir à l'arc).
Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerais de la présence des entraineurs, en accompagnan mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement (Salle ou terrain extérieur) et me renseignerais sur les changement éventuels d'horaires (vacances, salle occupée), le club n'étant pas responsable en cas d'absence des responsables ou de suppression de salle. En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours je dois prévenir les entraineurs.
Lors des cours, la personne en charge de l'entrainement à toute autorité sur les élèves et les spectateurs not seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.
J'ai noté que toutes les informations concernant la vie du club (horaires, manifestations, compétitions etc) son affichées sur les panneaux d'affichage ou envoyées par mail.
Mon enfant est licencié à la FFTA, par les soins du club, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale. Il a passe une visite médicale de non-contre-indication à la pratique de ce sport, dont j'ai transmis le certificat au responsable du club.
☐ J'autorise la 1ere compagnie à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident
Mon enfant,
☐ Est autorisé à quitter seul le club à la fin de l'entrainement
☐ Doit attendre son accompagnateur
Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pou participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.
En cas de déplacement :
☐ Je pourrais participer au déplacement et prendre d'autres enfants dans mon véhicule
☐ Je ne pourrais pas participer au déplacement
Fait à Montreuil le: Signature Père / Mère



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Autorisation de droit à l'image

Je, soussigne (e)	
Demeurant	
Accepte que des photos de moi-même soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagni-	e,
ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.	
Fait à Montreuil le	
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	
Autorisation parentale pour les archers mineurs	
Je, soussigné (e)	
Demeurant	
Père, mère, tuteur légal de l'enfant nom prénom)	
J'accepte que des photos de mon enfant soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagn ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.	116
Fait à Montreuil le	
Fait à Montreuil le	



Versement d'une caution de « participation »

La Compagnie est une association qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat (y compris les entraineurs).

En adhérant vous devenez un membre de la compagnie, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous. C'est pourquoi nous comptons sur votre participation aux diverses activités qu'elles soient ludiques ou non.

L'entretien de nos locaux, du matériel, la gestion administrative, sportive, l'organisation d'évènements (traditionnels, sportifs, festifs), reposent sur la participation de chacun à sa mesure, à l'effort collectif.

Plusieurs temps « festifs » et traditionnels, vous seront également proposés au cours de l'année. Ils permettent de mieux se connaître et de partager ensemble et n'ont de sens que par votre participation.

Pour encourager ce mode de fonctionnement, il a été décidé en assemblée générale, le versement d'une caution de « participation », d'un montant de 50 euros. En voici le fonctionnement :

- La caution sera encaissée si l'adhérent ne participe pas à <u>2 évènements ET 2 organisations</u> dans le courant de l'année, sinon le chèque sera rendu en fin d'année au retour du matériel.
 - Seuls les entraineurs responsables d'un créneau d'entrainement en sont dispensés. **Attention :** les enfants ne sont pas dispensés, mais nous porterons à leur crédit l'aide apportée par leurs parents.
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 des événements festifs suivants :
 - o La Saint Sébastien (janvier)
 - o L'Abat l'oiseau (mars)
 - o Les tirs festifs (halloween, Noël, Pâques....) quand ils ont lieu
 - o Le Défilé du Bouquet Provincial (mai)
 - o La partie de jardin d'ouverture du Prix Général
 - o Les prix traditionnels (Connétable, roi, ...)
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 organisations :
 - o Participation à l'organisation de compétitions ou évènements
 - o Participation à 1 journée travaux
 - o Autre événement organisé par la compagnie
 - o Aides diverses pour la gestion de la compagnie

Ces évènements et organisations seront annoncés, le plus en amont possible pour permettre à chacun d'y participer.

Le planning prévisionnel de la saison 2024-2025 est à votre disposition à la Compagnie si vous souhaitez vous le procurer.

Si vous avez des compétences particulières, n'hésitez pas à nous le signaler.